

**3. 30 heures****+ 15 mn de test**

Sûreté 11.2.3.9 Elearning

Formation des agents assurant des mesures de sûreté autres que l'inspection-filtrage sur le fret et le courrier

variante AGENT HABILITE

Public - pédagogie

Public / Pré requis :

Personnes assurant des mesures de sûreté autres que l'inspection-filtrage sur le fret et le courrier

Aucun pré requis

Pédagogie / modalité d'évaluation :

- Support de formation disponible en ligne
- Un QCM d'auto évaluation est à réaliser en fin de formation.
- Une attestation de formation est délivrée à la fin de la formation

Objectifs

- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
- Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation
- Connaissance des prescriptions légales applicables dans le domaine de la sûreté du fret et des envois postaux
- Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans le domaine du fret et de la poste
- Aptitude à identifier les articles prohibés

Programme de formation

- Historique de la sûreté de l'aviation
- Objectifs et organisation de la sûreté
- Exigences réglementaires
- Articles prohibés
- Réaction en cas de détection d'articles prohibés
- Contrôle d'accès
- Procédure de notification
- Protection du fret et du courrier
- Exigences relatives au transport
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
- Connaissance des procédures de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
- Connaissance des procédures de notification
- Connaissance des exigences de protection pour le fret et le courrier
- Connaissance des exigences applicables au transport, le cas échéant

A012Z00085**Version du 29/07/2021**